CAHIER DES CHARGES

Référence	26/AC/CDC/RESTAU-HOTESSES-SALLE/CMR
Pouvoir adjudicateur	Expertise France
Projets bénéficiaires	Ensemble des projets mis en œuvre par le Bureau Mutualisé Expertise France au Cameroun
Objet	Prestations de restauration et service traiteur, mise à disposition de personnel d'accueil (hôtesses) et location de salle, au profit du projet CORAC 5-6 et Bureau Mutualisé
Type de contrat	Accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents, à lot unique, sans montant minimum garanti et avec un montant maximum global
Zone de couverture	Cameroun : Yaoundé, Douala et toutes les autres villes d'intervention des projets
Lot	Lot unique ; accord-cadre multi-attributaire
Durée	2 ans ferme à compter de la date de notification
Montant maximum	195 000 € HT pour l'ensemble de la durée d'exécution, tous marchés subséquents et titulaires confondus

SOMMAIRE

1. Contexte 3
2. Objet de la consultation 3
3. Zone de couverture géographique et justification du lot unique 4
4. Durée 4
5. Budget 4
6. Spécifications techniques du besoin 5
 6.1 Restauration et service traiteur 5
 6.2 Personnel d'accueil (hôtesses) 5
 6.3 Location de salle 5
7. Modalités d'exécution 6
 7.1 Bons de commande 6
 7.2 Marchés subséquents 6
 7.3 Dispositions communes 6
8. Prix et révision 6
9. Modalités de facturation et de paiement 6
10. Sécurité et responsabilité du prestataire 6
11. Conditions de participation et pièces à fournir par les candidats 6
12. Critères et grille d'analyse technique des offres 8
13. Modalités et délai de remise des offres 9
14. Calendrier prévisionnel 9
15. Renseignements complémentaires 9

1. Contexte

Expertise France, agence française de coopération technique internationale, met en œuvre, à travers son Bureau Mutualisé (BM), plusieurs projets de coopération intervenant au Cameroun. L'organisation des activités de ces projets : formations, ateliers, séminaires, comités de pilotage, missions et événements institutionnels génère un besoin récurrent en prestations de restauration et service traiteur, en personnel d'accueil (hôtesses) et en location de salle, à Yaoundé, à Douala et dans les autres villes où les projets interviennent.

Leur caractère récurrent et homogène, mobilisé par l'ensemble des projets hébergés par le BM, impose toutefois une estimation consolidée du besoin, conformément au principe d'agrégation des achats et à l'interdiction du fractionnement (« saucissonnage ») posés par le règlement des marchés publics et des subventions.

Afin de sécuriser cet approvisionnement, d'harmoniser les conditions tarifaires et de gagner en réactivité pour l'ensemble des projets du BM au Cameroun, Expertise France lance la présente consultation en vue de la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire mixte, exécuté par bons de commande et par marchés subséquents, conformément à son règlement des marchés publics et des subventions, aux articles L2125-1, R2162-1 et suivants — notamment R2162-2, R2162-7 à R2162-14 — du code de la commande publique, ainsi qu'aux principes fondamentaux de la commande publique posés à l'article L3 du même code (liberté d'accès à la commande, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures).

Le présent dispositif est circonscrit au périmètre camerounais ; son éventuelle extension à d'autres pays de la zone CEEAC/CEMAC où le BM viendrait à intervenir ferait l'objet d'une consultation distincte, dimensionnée et justifiée séparément.

2. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents, à lot unique, sans montant minimum garanti et avec un montant maximum global, portant sur :

- la fourniture de prestations de restauration et de service traiteur (pause-café, petits-déjeuners, déjeuners, dîners, cocktails) ;
- la mise à disposition de personnel d'accueil (hôtesses d'accueil et d'enregistrement) ;
- la location de salles de réunion, de formation ou d'événement et de leurs équipements associés ;

au profit du Bureau Mutualisé Expertise France et des projets qu'il héberge au Cameroun.

Compte tenu du lot unique, Expertise France retient plusieurs titulaires (accord-cadre multi-attributaire) ; selon la nature et le montant du besoin, les commandes sont ensuite passées par marché subséquent, selon les modalités décrites à l'article 7.

3. Zone de couverture géographique et justification du lot unique

La consultation couvre l'ensemble du territoire camerounais où interviennent les projets du BM :

Zone	Villes concernées (indicatif)
Yaoundé et environs	Yaoundé et localités environnantes
Douala et environs	Douala et localités environnantes
Autres villes d'intervention des projets	Toute autre ville du Cameroun où un projet du BM organiserait un atelier, une formation ou un événement (liste non figée, selon la programmation des projets)

Conformément au règlement des marchés publics et des subventions d'Expertise France, un découpage en lots doit être envisagé par principe ; le non-allotissement doit être justifié dans les documents de la consultation. La présente consultation est passée à lot unique pour les motifs suivants :

- les trois familles de prestations couvertes (restauration/traiteur, personnel d'accueil, location de salle) sont fréquemment mobilisées de manière combinée pour un même événement, ce qui rend pertinente leur prise en charge par un nombre restreint d'interlocuteurs par commande ;
- les opérateurs du secteur événementiel identifiés au Cameroun disposent, pour la majorité d'entre eux, d'une capacité de couverture s'étendant à Yaoundé, Douala et aux principales villes secondaires, de sorte qu'un allotissement géographique n'apporterait pas d'élargissement significatif de la concurrence ;
- le lot unique, combiné au caractère multi-attributaire de l'accord-cadre et à la mise en concurrence organisée à l'article 7, maintient une mise en concurrence effective tout en simplifiant la gestion administrative pour le BM et pour les candidats.

Les candidats démontrent, dans leur offre, une capacité organisationnelle suffisante pour honorer simultanément des commandes sur plusieurs villes du périmètre couvert (cf. article 11).

4. Durée

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de deux (2) ans à compter de sa date de notification à chaque titulaire, soit, sur la base du calendrier prévisionnel figurant à l'article 14, un terme au 1er décembre 2028. Il n'est pas reconductible.

5. Budget

L'accord-cadre fixe un montant maximum global de 195 000 € HT pour l'ensemble de sa durée d'exécution, tous bons de commande, marchés subséquents et titulaires confondus. Aucun montant minimum n'est garanti aux titulaires : les commandes sont émises au fur et à mesure des besoins réels du BM et des projets qu'il héberge, dans la limite de ce plafond.

Ce montant intègre l'ensemble des besoins récurrents de restauration, traiteur, hôtesses et location de salle des projets hébergés par le BM au Cameroun.

6. Spécifications techniques du besoin

Les prestations couvertes par l'accord-cadre relèvent de trois familles homogènes, décrites ci-après à titre indicatif et non exhaustif. Le contractant a la possibilité de proposer des prestations complémentaires relevant de la même famille de besoin.

6.1 Restauration et service traiteur

Prestation	Caractéristiques indicatives
Pause-café / rafraîchissement	Boissons chaudes et fraîches, collation légère
Petit-déjeuner de travail	Buffet continental
Déjeuner (assis ou buffet)	Menu complet, eau et boissons non alcoolisées incluses
Dîner de gala / événement institutionnel	Service à table ou buffet, mise en place soignée
Cocktail / vin d'honneur	Bouchées salées et sucrées, boissons
Panier-repas / plateau-repas	Pour missions terrain ou ateliers de courte durée

Le contractant propose systématiquement une option végétarienne et tient compte des restrictions alimentaires signalées par le BM (allergies, régimes religieux). Les denrées doivent être fraîches, conformes aux normes sanitaires en vigueur au Cameroun et adaptées aux conditions climatiques locales de conservation.

6.2 Personnel d'accueil (hôtesses)

Prestation	Caractéristiques indicatives
Hôtesse d'accueil et d'enregistrement	Accueil, émargement, orientation des participants
Hôtesse bilingue	Français et anglais
Personnel d'appui logistique	Vestiaire, signalétique, mise en place et suivi durant l'événement

Le personnel mobilisé présente une tenue professionnelle homogène et une ponctualité stricte, et fait l'objet d'un briefing préalable par le contractant sur le déroulé et les attentes spécifiques de l'événement.

6.3 Location de salle

Prestation	Caractéristiques indicatives
Salle de réunion / formation (< 20 personnes)	Configuration modulable, sonorisation de base
Salle de réunion / formation (20 à 50 personnes)	Vidéoprojection, connexion internet haut débit

Prestation	Caractéristiques indicatives
Salle de conférence / événement (50 à 150 personnes)	Sonorisation, visioconférence, climatisation
Salle de conférence / événement (> 150 personnes)	Configuration théâtre, accessibilité PMR, parking

Chaque salle dispose d'un dispositif de secours électrique (groupe électrogène) et d'un accès sécurisé. Le lieu proposé doit disposer des issues de secours réglementaires et d'un dispositif de sécurité incendie fonctionnel ; ces éléments sont vérifiés par le BM avant toute réservation (cf. article 10).

7.3 Dispositions communes

La conformité des prestations est vérifiée par le BM ou le projet à l'issue de chaque événement, que la commande relève d'un bon de commande ou d'un marché subséquent ; toute non-conformité (qualité de service, absence de personnel, inadéquation du lieu) donne lieu à un signalement écrit et, selon la gravité, à une réfaction sur facture ou à l'écartement du titulaire des consultations suivantes.

9. Modalités de facturation et de paiement

Le règlement s'effectue à terme échu, par facture afférente à chaque bon de commande ou marché subséquent, après constatation de la conformité de la prestation par le BM ou le projet. La facture est accompagnée d'un procès-verbal d'admission, selon la nature de la prestation, d'une feuille de présence signée (hôtesses) ou d'un décompte des couverts servis (restauration), visés par le représentant du BM ou du projet présent lors de l'événement. Le paiement intervient dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture. Une avance compris entre 5% et 30% maximum est versée à l'entrée en vigueur du bon de commande ou du marché subséquent ; 30% maximum si et seulement si les frais à engager par le prestataire/fournisseur avant démarrage de la commande le justifient.

10. Sécurité et responsabilité du prestataire

Le titulaire est seul responsable de la sécurité des personnes physiques et morales ainsi que des biens qu'il mobilise dans le cadre de l'exécution de la prestation ; Expertise France n'assume à ce titre aucune responsabilité de sécurité à son égard ou à l'égard de son personnel.

Pour les prestations exécutées dans une zone classée orange ou rouge par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, notamment pour certaines villes secondaires d'intervention des projets, un questionnaire d'évaluation de sécurité (point de contrôle de sécurité des prestataires) est adressé aux candidats présélectionnés préalablement à la sélection.

Le lieu retenu pour la location de salle doit présenter des garanties suffisantes de sécurité (issues de secours, dispositif incendie, contrôle d'accès) ; toute réserve motivée du BM ou du projet sur ce point entraîne l'écartement du lieu proposé, sans indemnité pour le titulaire.

11. Conditions de participation et pièces à fournir par les candidats

Les candidats doivent justifier de leur capacité juridique, technique et financière à exécuter l'accord-cadre. À ce titre, l'offre comprend :

- un formulaire de candidature et déclaration sur l'honneur de non-conflit d'intérêt (DAJ_F043) ;
- le formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs (CI_F010, modèle ci-joint) ;
- un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou équivalent pour les candidats étrangers ;
- une attestation de non-faillite datant de moins de 3 mois ou équivalent pour les candidats étrangers ;
- une attestation de conformité fiscale (quitus fiscal) délivrée par la Direction Générale des Impôts (DGI) et une attestation de conformité sociale délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ou équivalent pour les candidats étrangers, toutes deux en cours de validité ;
- une copie de l'attestation d'immatriculation fiscale en cours de validité ou équivalent pour les candidats étrangers ;
- pour les activités de restauration, l'agrément ou l'autorisation d'exploitation délivré par le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL) ou, à défaut, tout document attestant de la conformité de l'établissement aux normes d'hygiène et de sécurité sanitaire en vigueur au Cameroun ;
- les références de prestations événementielles similaires réalisées au cours des trois dernières années au Cameroun ou dans la sous-région, précisant le nombre de couverts et/ou la capacité des salles mobilisées ;
- une description de la capacité opérationnelle du candidat sur les villes couvertes par la consultation (moyens humains, matériels, véhicules, sites de repli), y compris, le cas échéant, un réseau de partenaires locaux pour les villes secondaires ;
- le bordereau de prix unitaires (BPU) pour chaque zone dûment complété, daté, signé et cacheté ;
- la fiche tiers et la déclaration des bénéficiaires effectifs (modèles ci-joints) ;
- le cas échéant, le questionnaire d'évaluation de sécurité mentionné à l'article 10 ;
- une note méthodologique succincte présentant l'organisation proposée pour la mobilisation des moyens humains et matériels lors des demandes.

11.1 Niveaux minimaux de capacités requises

Les niveaux minimaux ci-après, ainsi que les moyens de preuve correspondants, sont les suivants :

A. Capacité économique et financière

- Chiffre d'affaires annuel moyen (3 derniers exercices clos) ≥ 75 000 € HT
- Assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, couvrant les activités objet de l'accord-cadre
- Absence de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire

B. Capacité technique et professionnelle

- Références similaires (restauration événementielle, hôtesses ou location de salle) sur les 3 dernières année (au moins 2 prestations, avec couverts et/ou capacité gérée précisés)
- Moyens humains mobilisables simultanément d'au moins 5 personnes (cuisine, service, accueil confondus)
- Moyens matériels
- Agrément sanitaire restauration ou équivalent
- Inscription au RCCM

12. Critères et grille d'analyse technique des offres

Les offres sont évaluées selon le rapport qualité-prix, sur la base d'une note financière (NF, 40 points) et d'une note technique (NT, 60 points), cette dernière déclinée en une grille d'analyse propre au secteur de la restauration événementielle, du personnel d'accueil et de la location de salle :

Sous-critères permettant d'apprécier la qualité technique		Nombre de points maximum
Restauration / traiteur	Qualité, diversité et adaptabilité des menus (options diététiques, allergies, fraîcheur des denrées)	10
	Dispositif d'hygiène et de sécurité sanitaire (chaîne du froid, agrément sanitaire, méthode HACCP ou équivalent)	10
Personnel d'accueil	Qualité du dispositif RH : recrutement, formation, présentation	7
	Modalités d'encadrement et de briefing des équipes mobilisées	5
Location de salle	Adéquation et diversité des salles proposées par ville et par capacité	7
	Dispositif de sécurité des lieux (issues de secours, groupe électrogène, accessibilité PMR)	5
Éléments transversaux	Capacité opérationnelle et couverture géographique (Yaoundé, Douala, autres villes)	6
	Délai et modalités de réactivité en cas de besoin urgent	6
	Références similaires vérifiables	4

Sous-critères permettant d'apprécier la qualité technique		Nombre de points maximum
TOTAL NT		**60**
Note financière (NF)	Bordereau de prix unitaires, comparé sur un panier de prestations représentatif de chaque famille de besoin et pour chaque zone et des frais de gestion (détail de calcul de la note dans le règlement de consultation)	40
TOTAL GÉNÉRAL		**100**

La présente grille s'applique à l'attribution de l'accord-cadre ainsi qu'à celle de chaque marché subséquent ; les bons de commande sont émis directement selon les modalités de rotation décrites à l'article 7.1, sans nouvelle application de la grille. Expertise France retient plusieurs titulaires (cible indicative : 3 à 5 opérateurs), en fonction du nombre d'offres recevables reçues et de leur classement à l'issue de l'application de la présente grille, afin de garantir une mise en concurrence effective à chaque marché subséquent (cf. article 7).

13. Modalités et délai de remise des offres

Les offres, rédigées en français, sont transmises par voie électronique via PLACE au plus tard à la date et à l'heure limites fixées dans l'avis de consultation. Toute offre incomplète ou parvenue après cette date est écartée. Les offres restent valables pendant une durée minimale de 120 jours à compter de la date limite de remise.

14. Calendrier prévisionnel

Étape	Date prévisionnelle
Date limite de remise des offres	16/11/2026
Signature et notification de l'accord-cadre	22/12/2026

15. Renseignements complémentaires

Pour toute question relative à la présente consultation, les candidats s'adressent uniquement via PLACE.